



RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE TYPE
LIGUE AURA BADMINTON
SAISON 2023/2024



Nom du tournoi : Meylan To Night N°5
N° de dossier : 2300618
Club ou comité organisateur du tournoi : Badminton Club Meylan (BCM38)

GÉNÉRALITÉS

- 1) La compétition est de type : Tournoi individuel adultes (minimes à vétérans)
Elle se déroule en application des règlements de la FFBaD, de la ligue AURA et de ce présent règlement.
Le niveau géographique de la compétition est : Régional / Ligue
- 2) La compétition se déroule du : 16/04 2024 au 16/04 2024
- 3) Dans : 1 salle(s) et sur 7 terrains
Salle 1 = terrains
Salle 2 = terrains
Salle 3 = terrains
Salle 4 = terrains
- 4) Le logiciel utilisé sera : BadNet
- 5) Le (la) juge-arbitre principal(e) est : Vincent ARRIGONI
Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements.

Pour tout le reste du document, joueur pourra être au besoin remplacé par joueuse ou paire.

SÉRIES ET TABLEAUX

- 6) La compétition est ouverte aux joueurs allant de NC à N2 inclus, tous licenciés dans un club affilié à la FFBaD.
- 7) Les disciplines sont les suivantes :
- | | | | | |
|--------|--------|--------|--------|--------|
| SH non | SD non | DH oui | DD oui | Mx non |
|--------|--------|--------|--------|--------|
- Préciser quelle(s) discipline(s) se joue(nt) sur quel jour ainsi que les incompatibilités de disciplines un même jour (simple et mixte par exemple) et/ou si le panachage est interdit (SD R - DD D par ex) dans SPÉCIFICITÉS à la fin du RC.
- 8) Chaque joueur peut participer à maximum : une discipline(s)
- 9) Le tournoi se déroulera dans la mesure du possible en Pouples uniques
En cas de nécessité, les organisateurs en concertation avec le JA principal se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries dans l'intérêt de la compétition.
- 10) Les matchs se joueront au meilleur des trois sets conformément à l'article 7 des règles officielles du badminton.

INSCRIPTIONS ET LISTE D'ATTENTE

- 11) L'inscription se fera individuellement uniquement
- 12) La date limite de réception des inscriptions est fixée au 11/04 2024
Le nombre maximum de joueurs sera de 64 par jour et/ou par discipline.
- En cas de surnombre, la liste d'attente sera établie selon les critères suivants :
- | |
|--|
| Critère 1 - Autre à préciser dans SPÉCIFICITÉS |
| Critère 2 - Date d'inscription |

13) Les inscriptions sont à faire : (remplir uniquement les lignes utiles)

adresse mail :

meylantonight.bcm38@gmail.com

lien BadNet :

<https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=19433>

adresse postale :

14) Le joueur devra être licencié

à la date du tirage au sort

15) Les droits d'engagement sont de :

1 tableau

12.00 euros

2 tableaux

3 tableaux

Par équipes

16) Le paiement se fera

individuellement uniquement

17) Le paiement est à effectuer

aux choix suivants préciser ci-dessous

en ligne sur Badnet, directement sur place par chèque ou espèces ou en amont via un virement sur le compte du club.

18) Le CPPH pris en compte sera celui du :

12/04

2024

La confection des tableaux sera effectuée le :

12/04

2024

Le tirage au sort sera effectué le :

12/04

2024

FORFAITS

19) Les droits d'inscription sont remboursables en cas de **désistement notifié avant la date limite d'inscription**.

Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

20) Le joueur doit alors envoyer, au plus tard dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la ligue AURA à sophie.bluy@badminton-aura.org ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.

REPLACEMENTS

21) Les remplacements s'effectueront de la manière suivante :

En cas de forfait après la date du tirage au sort, les remplacements s'effectueront conformément à l'article 3.2.5 du RGC. Un joueur privé de son partenaire pourra poursuivre la compétition avec un joueur proposé par le comité d'organisation, ou refuser de poursuivre la compétition. Il sera alors déclaré forfait involontaire.

En cas de forfait d'une paire, elle pourra être remplacée par une paire inscrite au tournoi figurant sur la liste d'attente dans le respect des séries. Tout forfait ou abandon après le tirage au sort doit être notifié au plus vite auprès des organisateurs et du JA.

DURANT LE TOURNOI

22) Tout joueur doit pointer dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation pour chaque jour de la compétition.

23) Tout joueur désirant s'absenter devra en aviser le juge arbitre.

24) Le volant de référence plume sera

le FZ FORZA VIP, en vente à la table de marque.

Le volant de référence plastique sera

25) Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, qui est indicatif.

Les joueurs qui ne se présentent pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre sur le tableau concerné.

Le comité organisateur en accord avec le Juge-Arbitre se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

26) Le mode d'arbitrage du tournoi sera

en auto-arbitrage intégral

27) Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il ne pourra être réduit qu'à la demande de l'intéressé ou allongé sur décision du Juge-Arbitre.

28) A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à **trois minutes** de prise de contact avec le terrain, **test des volants inclus à effectuer dès l'arrivée sur le terrain.**

29) Les feuilles des matchs

ne seront pas imprimées et le score des matchs sera rentré de la façon suivante :

Des ardoises aide-mémoire seront à disposition sur les terrains.
Les scores seront rapportés par des membres des 2 équipes à la table de marque.

30) Pour tout volant touchant une structure fixe

Toujours faute

Pour tout volant touchant une structure amovible

À remettre au service comme en jeu

31) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.

32) La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants à des fins de promotion du club et de son tournoi. En cas de refus, le signaler aux organisateurs.

33) Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

34) Pour les mineurs, un parent, un représentant du club ou un référent doit être présent dans la salle.

SPÉCIFICITÉS ET REMARQUES PARTICULIÈRES

Inscriptions et liste d'attente :

Les joueurs inscrits ne doivent pas faire l'objet de sanctions contre-indiquant leur participation.

L'inscription au choix est possible. Pour la constitution des tableaux, les paires seront retenues en fonction de leurs dates d'inscription (paire complète) mais l'organisateur se réserve le droit, sous le contrôle du juge-arbitre, de repêcher une ou plusieurs paires pour une élaboration des tableaux conforme au RGC (respect de la règle des x16 – art. 3.2.1.5 du RGC).

Toutes les paires non retenues dans un tableau le jour du tirage au sort constitueront une liste d'attente en vue de pourvoir aux éventuels forfaits.

Les organisateurs s'obligent, dans la mesure des inscriptions, à privilégier la parité entre le nombre de séries masculines et féminines, au dépend si nécessaire de la date d'inscription des paires.

Tenues :

Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée sur les terrains.

Plateau sportif :

Au vu de la structuration de la salle, les accompagnants pourront être sur le plateau sportif du moment qu'ils ne gênent pas le bon déroulement de la compétition, cet aspect sera laissé à l'appréciation du juge-arbitre de la compétition.

Dopage :

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. En cas de traitement médical, le jour du tournoi, merci de présenter l'ordonnance au/à la juge-arbitre, pour justificatif en cas de contrôle anti-dopage inopiné.

